

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC Actions Biotech - Part B couverte EU/US ISIN : FR0010734376

Société de gestion : FINANCIERE DE L'ARC (Groupe Financière de l'Arbois)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP vise à obtenir sur trois à cinq années glissantes, une performance supérieure à celle de l'indice Nasdaq Biotech.

La classification du FCP est "Actions Internationales".

Le processus de gestion repose sur la sélection de sociétés disposant d'un fort potentiel de création de valeur grâce au développement et à la commercialisation de produits innovants pour le marché pharmaceutique.

Le FCP sera en permanence exposé entre 70% et 110% de son actif net sur les marchés réglementés d'actions d'entreprises de toutes nationalités, spécialisées dans les secteurs des biotechnologies sans aucune contrainte de taille de capitalisation boursière ou de répartition géographique.

La principale zone géographique d'intervention est l'Amérique du Nord.

La partie du portefeuille non exposée sur les marchés d'actions (jusqu'à 30% maximum de l'actif net du portefeuille) pourra être investie en OPC monétaires et/ou instruments du marché monétaire (titres de créances négociables) pour la gestion de la trésorerie.

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions de placements collectifs éligibles, monétaires ou non, de droit français ou européens pour la gestion de ses liquidités ou en stratégies de diversification. Les placements collectifs détenus en portefeuille pourront être gérés par le gestionnaire ou toute société qui lui est liée.

La catégorie de parts B vise à être totalement couverte contre le risque de change dollar/euro.

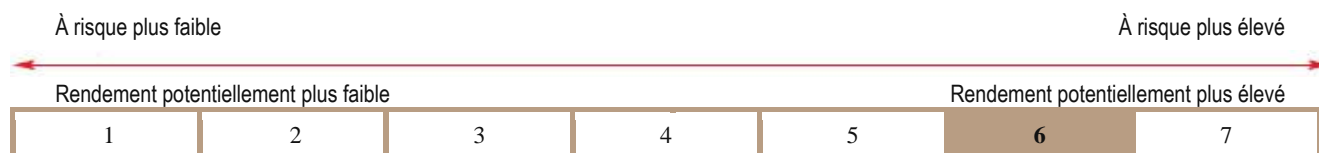
Conditions de souscription et de rachat ::

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 15h30 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Durée minimum de placement recommandée : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement les risques du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP n'est pas garanti en capital.

Le FCP peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers. Risque lié à impact techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	3% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi. Les frais de sortie sont prélevés avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,99% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2017 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

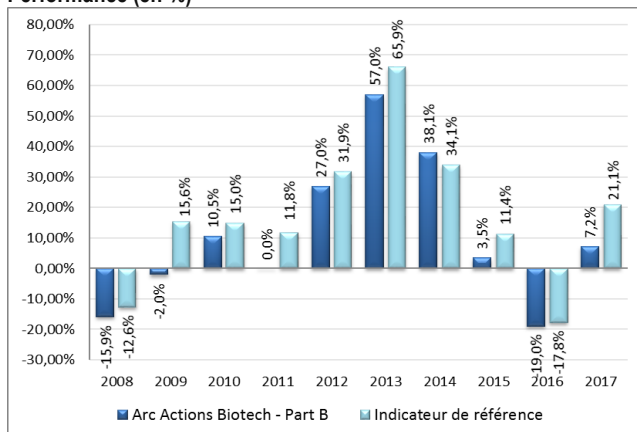
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ARC Actions Biotech a été créé en 1998.

La part B a été lancée en mai 2005.

Depuis 2010, l'indicateur de référence est l'indicateur suivant : Nasdaq Biotechnology Index, (Code Reuters : NBI Code Bloomberg NBI <Index>. Cet indice s'entend dividendes et/ou coupons réinvestis.

Avant 2010, l'indicateur de référence était converti en euro

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Les performances sont évaluées en euros.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement sur simple demande écrite auprès de FINANCIERE DE L'ARC - 260, Rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence-Tel:04.42.53.88.90 - e-mail : contact@financieredelarc.com. Internet : www.financieredelarc.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus.

et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rémunération : L'ensemble des dispositions de la politique de rémunération s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la société de gestion ou des OPC gérés. Au sein de la Financière de l'Arc, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés ci-dessous au regard des fonctions exercées (les membres de la Direction ; les gérants de FIA et d'OPCVM, le contrôleur des risques). La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable de la rémunération des collaborateurs salariés concernés. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site web www.financieredelarc.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/02/2018.